



---

## Collectif Accessibilité 65

---

Lettre aux Parlementaires (Députés et Sénateurs des Hautes Pyrénées)

Objet : Non à la ratification de l'ordonnance concernant les Ad'AP(s)

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Madame, Monsieur,

Les personnes en situation de handicap sont restreintes depuis de nombreuses années dans leur liberté de déplacement et dans leur vie quotidienne, par de nombreux obstacles, notamment architecturaux et organisationnels. Nous attendions avec impatience une concrétisation de l'accessibilité de la Cité et des transports pour vivre et habiter la cité, comme tout le monde. De même, nous pensions qu'enfin la situation de handicap n'allait plus justifier des mises à l'écart de l'espace public et du droit à choisir son lieu de vie et son mode de vie, surtout après 2 lois inappliquées en l'espace de 40 ans (1975 et 2005).

L'accessibilité concerne la majorité de la population des usagers avec notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes retraitées, les usagers des transports publics, les usagers de la voirie, les parents avec poussettes, les familles nombreuses, les cyclistes, les voyageurs avec bagages, les livreurs, les manutentionnaires, les 80 millions de touristes accueillis chaque année, etc.

Or, vous serez très bientôt appelé(e) par le Gouvernement à ratifier l'Ordonnance du 26 septembre 2014 en la matière, et ce alors qu'elle annihile honteusement de nombreuses ambitions initiales de la loi du 11 février 2005, et qu'elle ne respecte pas la Convention internationale relative aux Droits des personnes handicapées en faisant fallacieusement régresser ce Droit fondamental qu'est la liberté d'aller et de venir.

Contrairement aux affirmations du Gouvernement, ce texte ne permettra pas de parvenir à l'horizon 2025 au niveau minimum d'accessibilité requis, et les renoncements face aux objectifs tracés par la Loi sont tels que le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées a été amené à lui opposer un avis défavorable.

Initialement les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) constituaient une initiative de bon sens car ils devaient décrire les modalités du processus de mise en accessibilité du cadre bâti existant. Mais force est de constater que non seulement la demande des Associations de voir les échéances resserrées n'a pas été honorée, mais au contraire, toute une série de dispositions va aggraver les situations que vivent au quotidien les personnes handicapées, comme plusieurs millions de nos concitoyens.

Afin de vous permettre de mieux cerner les implications catastrophiques de cette Ordonnance, nous vous transmettons en pièce jointe une note technique qui présente les principaux reculs inadmissibles des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005, et vous sollicitons pour un rendez-vous à votre permanence.

Notre collectif access 65 se mobilise au travers de son site internet (<http://collectifaccess65.jimdo.com/>) et organisera le mercredi 17 décembre prochain, une conférence de presse concernant la question des Ad'AP et cette ordonnance.

A la veille de la présentation d'un projet de loi visant à « adapter la société au vieillissement des personnes », **nous vous demandons, Madame, Monsieur, de refuser de ratifier en l'état l'Ordonnance qui vous sera présentée par le Gouvernement et d'exiger de celui-ci qu'il élabore un nouveau texte répondant à l'intérêt général de la population.**

Faisant appel à votre soutien dans cet objectif, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération.

Le Collectif Accessibilité 65

**Association des Paralysés de France - APF**

Délégation des Hautes Pyrénées  
ZI Nord – Route d'Auch  
65800 Aureilhan  
☎ 05 62 93 86 07  
Représentante Départementale :  
Stéphanie Marsol  
Directrice : Odile Le Galliotte  
(06 82 57 25 04)



**Association Valentin Haüy - AVH**

Maison des Associations  
21 Rue du IV Septembre  
65000 Tarbes  
☎ 05 81 59 90 31  
Délégué Départemental :  
Jacques Asfaux  
Réfèrent Accessibilité :  
Roland Delom (06 70 91 88 69)



**Association des Accidentés de la Vie - FNATH**

Comité interdépartemental 65-64  
78 bis rue du XIV juillet  
64000 Pau  
☎ 09 81 67 98 15  
Représentante Départementale :  
Fabienne Hubert



**Association Française contre les Myopathies - AFM**

Maison des Associations  
21 Rue du IV Septembre  
65000 Tarbes  
☎ 06 38 84 37 87  
Déléguée Départementale :  
Jocelyne Carjuzaa

